

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N° I-38**

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 23

I. – À l’alinéa 26, substituer aux mots :

« ci-après »

les mots :

« du 4 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l’alinéa 27 et à l’alinéa 28.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.